

Déclaration de Séoul sur l'éducation aux médias et à l'information pour tous et par tous : Une défense contre les désinfodémies

Préambule

Reconnaître les possibilités considérables que les nouveaux flux d'information, la croissance exponentielle des technologies numériques et l'explosion des médias et des services de communication peuvent apporter à la vie des gens dans le monde entier, tout en reconnaissant les défis qui en découlent ;

Considérant la pandémie COVID-19 et l'impact mortel du flot de désinformation dans le monde d'aujourd'hui - la "désinfodémie" ;

Soulignant que l'éducation aux médias et à l'information (EMI) est une compétence essentielle pour faire face à la désinfodémie, et que EMI contribue également à l'accès à l'information, à la liberté d'expression, à la protection de la vie privée, à la prévention de l'extrémisme violent, à la promotion de la sécurité numérique et à la lutte contre les discours de haine et les inégalités ;

Reconnaissant également que EMI favorise la diversité, notamment en ce qui concerne la capacité des personnes marginalisées à créer et à diffuser des contenus qui expriment leur vision du monde ;

Soulignant l'importance de l'EMI pour contribuer à la réalisation de dix-sept objectifs de développement durable (SDG), en particulier la cible 10 (accès à l'information) du SDG 16 sur la paix, la justice et des institutions fortes, le SDG 4 sur l'éducation de qualité pour tous, et le SDG 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, le SDG 8 sur les emplois décentés et la croissance économique, et le SDG 11 sur les villes et communautés durables ;

Reconnaissant que 2020 est la première célébration de la Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information depuis que la Semaine a été officiellement proclamée en novembre 2019 lors de la 40e Conférence générale de l'UNESCO et saluant le lancement de l'Alliance EMI 2.0 de l'UNESCO ;

Reconnaissant l'effort de l'UNESCO pour promouvoir un cadre mondial des villes pour l'EMI afin de stimuler l'apprentissage créatif EMI dans les espaces urbains et l'implication d'acteurs non traditionnels dans sa promotion ;

Notant la pertinence EMI pour le travail de l'UNESCO visant à développer un instrument sur l'éthique de l'intelligence artificielle (IA) qui est de plus en plus un facteur en ce qui concerne les communications numériques, le développement économique et social, et l'interaction sociale ;

Réaffirmant l'esprit du développement EMI tel qu'il est énoncé dans les déclarations précédentes telles que la Déclaration de Grunwald (1982), la Déclaration de Prague vers une société de l'information (2003), la Proclamation d'Alexandrie sur l'Education aux médias et à l'information et l'apprentissage tout au long de la vie (2005), la Déclaration de Fès sur l'EMI (2011), la Déclaration de Moscou sur l'EMI (2012), la Déclaration de Paris sur l'EMI à l'ère numérique (2014), et les Recommandations de Riga sur l'Education aux médias et à l'information dans un paysage médiatique et informationnel en mutation (2016), la Déclaration des jeunes sur l'Education aux médias et à l'information (2016), la Déclaration de Khanty-Mansiysk "L'Education aux médias et à l'information pour construire une culture de gouvernement ouvert" (2016), et le Cadre mondial de l'UNESCO pour les villes EMI (2018) ;

Par conséquent :

Nous, les participants à la conférence de la Semaine mondiale EMI 2020 et au Forum Agenda pour la jeunesse, déclarons notre soutien renouvelé à l'EMI ;

Nous comprenons que celle-ci en soi n'est pas un remède à tous les problèmes, y compris la pandémie, mais nous insistons pour qu'elle soit davantage reconnue et valorisée dans les systèmes éducatifs, sociaux et économiques et qu'elle soit appliquée dans le cadre d'une approche plus proactive afin de construire une société durable et inclusive ;

Nous soulignons que le renforcement de l'Education aux médias et à l'information pour tous, qui porte sur la pensée critique, constitue une approche durable pour renforcer l'esprit critique des gens et leur pouvoir de discernement quant à la manière dont ils s'engagent dans les technologies de l'information et de la communication - en particulier en temps de crise.

Nous demandons donc instamment que « l'Education aux médias et à l'information pour tous et par tous » soit avancée à l'ère de la connectivité numérique.

À cet égard, nous nous engageons à :

1. Promouvoir EMI dans le cadre d'efforts plus larges visant à combler les fossés, notamment en matière d'accès à l'information et d'éducation de qualité, qui ont été considérablement creusés par la pandémie, afin de s'assurer que personne n'est laissé pour compte ;
2. Attirer une plus grande participation à l'EMI et à sa politique de la part des entreprises de communication sur Internet, universités, ONG, organisations internationales et régionales, régulateurs de communications, médias, société civile, jeunes et communautés ;
3. Insister sur le respect de la liberté d'expression et de l'accès à l'information, qui ne sont pas seulement des droits de l'homme mais font également partie de la solution à la désinformation ;
4. Intégrer les considérations relatives à l'EMI dans les cadres éthiques des institutions et des entreprises, de manière à garantir un développement transparent, inclusif et sûr de technologies telles que l'IA ;
5. Plaider en faveur d'initiatives EMI pour lutter contre le déterminisme technologique.

Notre appel à l'action :

Nous appelons en outre les gouvernements, du niveau national au niveau des villes, à :

1. S'engager à faire progresser « l'EMI pour tous et par tous » par le biais de politiques et d'allocation de ressources dans tous les domaines pertinents, notamment l'éducation, la santé, les élections, la protection de l'enfance, le climat, l'égalité des sexes, la gouvernance et la réglementation, pour ne citer que quelques exemples ;
2. Affecter des ressources pour intégrer les actions de l'EMI dans leurs stratégies nationales de réponse à la COVID-19, et pour renforcer la résilience des citoyens à la désinformation en vue d'éventuelles crises futures ;
3. Soutenir le développement de politiques, de programmes d'études et de programmes nationaux et internationaux en matière d'EMI qui garantiront l'apprentissage tout au long de la vie pour chaque génération à l'ère numérique ;
4. Soutenir le perfectionnement et la formation des éducateurs actuels et potentiels en matière d'EMI, à l'intérieur et à l'extérieur du système éducatif formel ;

5. Mettre les groupes à risque de marginalisation, y compris les femmes et les filles, en position prioritaire dans l'élaboration des politiques d'EMI et veiller à ce que ces groupes bénéficient également des efforts d'autonomisation EMI ;
6. Accroître la participation des jeunes et de la société civile en tant qu'acteurs actifs dans l'élaboration des politiques EMI afin de garantir que leur voix soit entendue ;
7. Transformer les villes « en villes EMI de l'UNESCO » qui donnent aux résidents des compétences en communication et information ;
8. Collaborer activement avec les scientifiques et les réseaux universitaires pour garantir les actions et les politiques d'EMI au niveau gouvernemental, national et local ; intégrer des ressources d'information fiables, pertinentes et opportunes dans la mise en œuvre des actions liées à l'EMI ;
9. Renforcer la coopération entre les différents ministères, les organismes d'éducation des électeurs, les autorités municipales, les établissements d'enseignement, les organismes de réglementation des communications, les institutions médiatiques, les bibliothèques, les services d'information des jeunes et les établissements de recherche afin de promouvoir une plus grande sensibilisation et reconnaissance de l'EMI.
10. Faire progresser l'EMI en tant qu'outil clé pour la réglementation moderne, la gouvernance médiatique et technologique, le développement des bibliothèques et la conception technologique.

Nous invitons la société civile, les médias, les jeunes, les institutions universitaires et les chercheurs à :

1. A rejoindre les réseaux en rapport avec l'EMI, tels que l'Alliance EMI de l'UNESCO, le Réseau universitaire sur l'EMI et le dialogue interculturel, et les réseaux des chaires UNESCO/UNITWINS, afin de partager leur expertise et leurs idées et d'évaluer l'impact des programmes de l'EMI ;
2. Planifier et mettre en œuvre des actions de collaboration aux niveaux national, régional et mondial afin de répondre à la désinfodémie de la COVID-19 et de se préparer à d'autres désinfodémies futures ;
3. Contribuer au processus de consultation pour la mise à jour du programme de l'UNESCO sur l'EMI pour les enseignants, y compris les programmes pour les éducateurs de l'apprentissage tout au long de la vie et pour les éducateurs en dehors de l'éducation formelle (tels que les bibliothécaires) ;
4. S'engager davantage dans la gouvernance et la politique nationales et internationales concernant l'EMI ;
5. Encourager les cadres de l'EMI qui traitent de la communication multiculturelle et multilingue, de la préservation des droits linguistiques et de l'élimination des obstacles à la communication avec les groupes vulnérables et marginalisés ;
6. Favoriser la recherche multidisciplinaire sur la manière dont l'EMI peut contribuer à la santé psychologique et sociale, par exemple par le biais de l'alphabétisation émotionnelle et autres compétences ;
7. Observer et participer aux réseaux EMI et aux discussions afin d'apprendre les efforts et les résultats dans les différents domaines à partir des perspectives des médias traditionnels. Les actions de l'EMI concernent la valeur des médias et de l'information tout autant que les professionnels du journalisme.

Nous appelons le secteur privé, y compris les sociétés de communication Internet, à :

1. Jouer un rôle responsable, par le biais de systèmes multipartites institutionnalisés, dans le cadre de l'effort social visant à lutter contre la désinformation et à construire des communautés éduquées aux médias et à l'information ;
2. Allouer des ressources pour intégrer l'EMI dans les services aux utilisateurs et les procédures opérationnelles standard, et renforcer son rôle en tant que défense contre la désinfodémie COVID-19 ;
3. Accroître le soutien en ressources à l'élaboration des politiques EMI, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation d'acteurs tels que les enseignants, la société civile et les travailleurs de la santé ;
4. Promouvoir l'EMI auprès des jeunes, y compris les initiatives des jeunes visant à la diffuser ;
5. Développer des programmes spécifiques pour soutenir le système de recherche scientifique et universitaire concernant l'EMI ;
6. Soutenir les droits de l'homme à la liberté d'expression, l'accès à l'information et à la vie privée, en promouvant l'EMI pour obliger les entreprises à respecter les droits ;
7. Encourager l'innovation sociale EMI en utilisant l'IA et autres nouvelles technologies, avec la participation des groupes vulnérables à ces initiatives.

Nous demandons à l'UNESCO, en coopération avec d'autres agences des Nations Unies, de :

1. Maintenir son rôle d'Organisation Internationale de premier plan et d'influence politique dans le domaine de l'EMI, et d'assurer un soutien suffisant à ce travail afin d'atteindre un potentiel supplémentaire ;
2. Continuer à intégrer l'EMI dans d'autres interventions thématiques de la réponse de l'UNESCO à la COVID-19 ;
3. Mobiliser les diverses parties prenantes, y compris le secteur privé, pour qu'elles participent aux efforts visant à lutter contre la désinformation et pour que l'EMI soit incluse dans les efforts visant à combler les fossés numériques, y compris en matière de compétences numériques ;
4. Conserver l'accent sur l'inclusion des groupes défavorisés dans les engagements EMI, et continuer à promouvoir l'égalité des sexes ;
5. Travailler à une collaboration plus active EMI au sein des agences des Nations Unies ;
6. Soutenir la déclaration officielle de la Semaine mondiale de l'Education aux médias et à l'information par les Nations Unies ;
7. Amplifier les efforts visant à déclarer l'EMI une priorité urgente pour tous.